

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 42 33 33

Fax :

Mail : paramed.gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 21 Pathologies pédiatriques et soins spécifiques			
Code	PAMI2B21SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be) Yoann MARECHAL (yoann.marechal@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**

- 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
- 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
- 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
- 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PAMI2B21SFA Pathologies pédiatriques

12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI2B21SFA	Pathologies pédiatriques	10
PAMI2B21SFB	Raisonement clinique associé à la pédiatrie	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 42 33 33 Fax :Mail : paramed.gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pathologies pédiatriques			
Code	15_PAMI2B21SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Yoann MARECHAL (yoann.marechal@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de pathologie pédiatrique abordera les notions de sémiologie pédiatrique en tenant compte du contexte social et familial spécifique de l'enfant.

Les pathologies pédiatriques seront vues par système en faisant appel aux savoirs d'embryologie, de physiologie et de génétique.

L'éthique spécifique à la pédiatrie sera également abordée à travers le cours

Les aspects particuliers d'infectiologie et de vaccinologie seront également abordés.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Reconnaître l'enfant gravement malade nécessitant une intervention urgente
- Connaître les pathologies pédiatriques les plus fréquentes dans leurs aspects sémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques.
- Connaître les notions de base de médecine communautaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Sémiologie pédiatrique
- Reconnaître l'enfant gravement malade
- Pathologies ventilatoires
- Pathologies cardiaques
- Pathologies digestives
- Pathologies neurologiques
- Pathologies rénales et voies urinaires
- Maladies infectieuses infantiles
- Vaccinologie
- Hémato-oncologie

Démarches d'apprentissage

- Cours ex-cathedra
- Démarche personnelle de synthèse entre les différentes disciplines

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

- Urgences pédiatriques par G. Cheron, cinquième édition, ed Elsevier-Masson, ISBN 13 : 9782294759710

Supports

- Powerpoint présentés aux cours et notes supplémentaires réalisées lors des cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Examen écrit en lien avec les soins infirmiers pédiatriques

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 42 33 33 Fax :Mail : paramed.gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Raisonnement clinique associé à la pédiatrie			
Code	15_PAMI2B21SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Céline BERTRAND (celine.bertrand@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Comprendre les besoins spécifiques de l'enfant malade est indispensable pour prodiguer des soins spécifiques de qualité à ceux-ci et pour dispenser des conseils de qualité aux futurs ou jeunes parents dans le but de prévenir l'apparition de certaines pathologies chez leur(s) enfant(s).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Expliquer les spécificités de l'accueil et de la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.
Expliquer les adaptations des techniques de soins à l'enfant.
Interpréter les résultats des paramètres physiques et vitaux de l'enfant.
Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie respiratoire.
Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie digestive.
Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie neurologique.
Décrire la prise en charge et la surveillance d'un enfant souffrant d'une pathologie urinaire.
Connaître les différentes techniques de prélèvement urinaire.
Évaluer la douleur (avec les outils adaptés à l'âge et à l'état de l'enfant).
Décrire les protocoles d'utilisation du MEOPA, de l'Emla et du glucose 30%.
Expliquer la prévention et les soins aux enfants victimes de maltraitance.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction: L'accueil et la prise en charge de l'enfant à l'hôpital.
Chapitre 1: Les paramètres vitaux et les principaux symptômes chez l'enfant.
Chapitre 2 : Soins à l'enfant présentant une pathologie respiratoire.
Chapitre 3 : Soins à l'enfant présentant une pathologie digestive.
Chapitre 4 : Soins à l'enfant présentant une pathologie urinaire.
Chapitre 5 : Soins à l'enfant présentant une pathologie du système neurologique.
Chapitre 6 : Soins à l'enfant présentant une pathologie du système locomoteur.
Chapitre 7 : Prévention et soins aux enfants victimes de maltraitance.
Chapitre 8 : Prévention et prise en charge de la douleur de l'enfant.

Démarches d'apprentissage

Sur base d'une analyse de cas, alternance d'activités de structuration à l'aide d'exposés théoriques et d'exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices sur base d'analyses de cas préparent à l'examen.

Ouvrages de référence

LISSAUER T., CLAYDEN G., Pédiatrie Manuel Illustré, De Boeck, 1998, 330 p.

ALGRANTI-FILDIR B., KREMP L., PAITRAULT C. Pédiatrie, pédopsychiatrie et soins infirmiers, module 6, 3ème édition, Rueil-Malmaison : Lamarre, 2008, 334 p. GASSIER J., de SAINT-SAUVEUR C., le guide de la puéricultrice, prendre soins de l'enfant de la naissance à l'adolescence, 3ème édition, Masson, 2007, 1145 p.

LAUGIER J., ROZE J.-C., SIMEONI, Soins aux nouveaux-nés, 2ème édition, Masson, 2006, 880 p.

Supports

Dias exposées lors des cours

Syllabus à disposition des étudiants

Notes de cours.

Exercices écrits.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation sous forme d'un examen écrit.

A partir de cas cliniques, des questions en relation avec les principes de soins pédiatriques sont posées.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).